

## **Référendum lancé par les personnes handicapées**

***Mobilisons-nous pour une assurance invalidité  
qui répondent aux besoins de tous les partenaires  
pour que l'intégration professionnelle ait une chance d'aboutir.***

***Défendez vos droits de citoyens en signant le référendum contre la 5<sup>e</sup> LAI !***

### **Un objectif idéal, mais des moyens inadéquats et injustes**

Cette révision est perverse. Sous couvert de détection précoce, auquel on ne peut qu'adhérer, elle met en place des mesures qui n'ont aucune chance d'aboutir à une meilleure intégration des personnes handicapées dans le monde du travail.

### **En 1960 déjà, l'intégration primait à la rente**

Après plus de 40 ans, ce principe n'a toujours pas porté ses fruits. Alors pourquoi renforcer une structure qui n'a pas fait ses preuves. Pourquoi augmenter la bureaucratie au détriment des prestations ?

### **Démantèlement des prestations**

Suppression de la rente complémentaire pour conjoint - Suppression du supplément de carrière - Diminution de la prestation pour enfant - Réduction en cas de réassurance - Suppression de mesures médicales pour adultes...

**-> Des baisses de revenu qui toucheront l'ensemble des personnes handicapées alors qu'un rentier AI sur cinq vit déjà au-dessous du seuil de la pauvreté.**

**-> Les personnes handicapées de naissance et les familles seront particulièrement touchées et devront faire face à une dégradation de leurs conditions de vie.**

### **Dénonciation après quelques semaines d'absence au travail**

La nouvelle loi demande aux membres de la famille, aux employeurs et aux assureurs de dénoncer auprès de l'AI tout cas d'incapacité de travail le plus rapidement possible.

**-> L'accord de l'assuré n'est pas nécessaire**

**-> L'assuré ne bénéficie d'aucune protection contre le licenciement**

### **Secret médical et protection des données bafoués**

Le médecin traitant, délié du secret médical, doit fournir à l'Office AI l'entier du dossier de l'assuré. Toutes les informations fournies pourront circuler entre les différents partenaires. L'employeur aura donc accès à toutes les données... mais pas l'employé !

**-> Le préposé fédéral à la protection des données a déclaré que la 5<sup>e</sup> révision LAI était contraire à la loi suisse sur la protection des données.**

### **Pas de droit aux prestations si l'on n'a pas cotisé les 3 ans précédant l'invalidité**

Serions-nous d'accord de verser des primes à une assurance maladie ou à une assurance voiture, si nous ne pouvions obtenir aucune prestation d'elle durant les 3 premières années de cotisations ?

### **Plus de versements rétroactifs**

Sachant qu'une procédure AI dure entre 2 et 6 ans, il s'agira pour l'aide sociale de prendre en charge les assurés durant toute cette période.

### **Une définition de l'invalidité plus restrictive**

Le médecin du Service Médical Régional (SMR) aura tout pouvoir pour décider si l'invalidité est « objectivement surmontable ». La situation de famille, les conditions de travail ou tout autre facteur social ne seront plus pris en compte.

**-> Des assurés seront exclus quand bien même ils ont cotisé pendant des années.**

**-> Cette nouvelle définition entrera en vigueur aussi pour les assurances sociales (accident, militaire, perte de gain maladie).**

**La 5<sup>e</sup> révision LAI c'est :**

**Créer des « faux valides » et pénaliser tous les bénéficiaires de l'AI, pour lutter contre quelques abuseurs**

**Pas de places de travail, pas de rente..., quel avenir pour ces citoyens déclarés valides ?**